L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 OCTOBRE 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & COMP.
Éditeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
No 43, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 5 OCTOBRE.

RECOMMANDATIONS OFFICIELLES.

Le maire, dans le message qu'il a transmis mardi soir au Conseil de ville, engage les aldermen à adopter, dans l'intérêt public, diverses mesures qui, nous en sommes persuadés, seraient accueillies avec faveur par les citoyens de la Nouvelle-Orléans.

L'incendie qui a éclaté le 5 août et qui a causé tant de désastre dans un des plus riches quartiers de la ville, prouve jusqu'à l'évidence que l'organisation du corps des pompiers est loin d'être parfaite. C'est en vain que ces derniers ont lutté avec une admirable énergie et un dévouement digne des plus grands éloges contre l'élément destructeur; c'est en vain qu'ils tâchaient de s'opposer à l'invasion des flammes: leurs efforts mal dirigés et mal combinés restèrent infructueux. Il manquait à ces efforts l'unité et la simultanéité. Pour que le corps des pompiers devienne réellement utile, pour qu'il rende des services proportionnés à ses moyens d'action et à ses vastes ressources, il lui faut un commandant ou un directeur en chef. C'est le seul moyen d'introduire dans son sein la discipline militaire qui a son tour assure le rapidité des mouvements, la prompte exécution des ordres, la méthode dans le travail, l'ardeur calme et réfléchie, la tête intelligente au milieu des dangers [illegible].

Il serait donc nécessaire de rémunérer les pompiers comme ils le sont à Cincinnati. Le système actuel est une ruineuse économie, et en nécessite plus cher qu'on ne le croit. [illegible] Tout travail doit être payé soit en argent soit en reconnaissance: il vaut mieux qu'il soit payé en argent, car la reconnaissance, le plus souvent, a est parfois qu'aux riches. Ne sait-on pas qu'elle se traduit en dons, ou en fraudes et en privilèges de toutes sortes?

L'ingénieur en chef commandant le corps des pompiers de Cincinnati observe avec raison, dans son premier rapport annuel, qu'en rémunérant ces derniers on les moralise et on les discipline, on supprime la funeste rivalité qui autrefois existait entre les diverses compagnies, on empêche les conflits sanglants, on met fin à ces réunions où se corrompait la jeunesse, à ces scandales dont trop de villes ont le douloureux et affligeant spectacle. Les vrais pompiers, ceux qui s'engagent non pour se livrer aux passions vicieuses de leur nature, mais pour rendre d'utiles services à leurs concitoyens, ceux-là ont tous été, à Cincinnati, en faveur de la substitution de la nouvelle organisation.

M. Lewis a reproduit dans son message cette partie du rapport de l'ingénieur de Cincinnati: [illegible]

[illegible]

Le maire passe ensuite à l'état sanitaire de la Nlle-Orléans. Après avoir constaté que le nombre des décès durant les dix dernières semaines s'est élevé à 3,513, dont 1,815 causés par la fièvre jaune, il engage le Conseil à instituer une commission médicale qui puisse, en tout temps se concerter avec les autorités pour prendre des mesures nécessaires au maintien de la salubrité.

L'eau que la compagnie des *Water-Works* distribue aux familles n'est ni abondante ni pure. [illegible] que le Conseil s'occupe enfin de cette question si importante.

Le maire, en rappelant les émeutes qui ont récemment eu lieu à la Nouvelle-Orléans, se plaint de l'insuffisance de la police et de son peu d'homogénéité. [illegible] Il serait également nécessaire [illegible] des hommes armés.

Le message signale enfin la coupable négligence avec laquelle les personnes qui obtiennent aux enchères de contrôler l'adjudication des travaux publics remplissent les conditions de leur contrat. Les travaux sont en général fort mal exécutés. Les entrepreneurs fournissent de mauvais matériaux et emploient des ouvriers [illegible].

[illegible]

Le message adressé par M. Lewis au Conseil de ville est un message d'affaires. Il ne s'y trouve point de phrases à effet, point de rhétorique, point de poésie administrative. [illegible]

HAVANE

Arrivée du Cahawba

Le steamer *Cahawba* est arrivé hier matin dans notre port, venant de New-York et de la Havane. [illegible]

L'arrivée du général Concha à la Havane a donné lieu à des réjouissances et à des fêtes extraordinaires [illegible]. Le nouveau capitaine général a rendu des décrets très rigoureux contre la publication d'articles soit séditieux ou tendant à exciter contre le peuple un esprit d'insubordination.

Le général Concha a publié le 27 septembre une sorte de programme de son gouvernement. Il se propose d'abord le maintien de la tranquillité publique, la protection des personnes et des fortunes. Les autorités doivent pour cela exercer l'influence morale qui s'attache à leur position, recourir à la force enfin, lorsque les circonstances l'exigeront, à la force. Le général Concha ajoute:

Le plus grand reproche que je pourrai jamais adresser à ceux qui dépendent de moi sera de montrer la moindre tiédeur, ou de l'indifférence à consolider ces bases de la société, ou de manquer de zèle pour prévenir le crime ou seconder l'action des tribunaux, soit qu'il s'agisse de l'arrestation des coupables ou de l'entière exécution de leur sentence.

«Néanmoins, en exerçant ces attributs et en exécutant toutes les mesures d'un bon gouvernement, tous devez éviter soigneusement et réprimer tout abus d'autorité, lequel étant inutile à la réalisation de ce qu'un gouvernement se propose, constitue une faute et même un crime que doit attribuer la loi. Je serai avec d'autant plus de rigueur contre ces abus d'autorité que le bonne renommée et l'honneur du gouvernement y sont engagés, après la justice due à ceux qui en ont souffert.

J'espère que vous seconderez efficacement, ainsi que les autorités qui sont sous vos ordres, mes efforts pour arriver au but que je me propose, et que vous vous appliquerez avec le plus grand zèle à rechercher les besoins qui existent dans votre département, et à me signaler les moyens propres à leur donner satisfaction, qu'il s'agisse du culte et de ses ministres, de bienfaisance, d'instruction, de salubrité, de travaux publics, de prisons, de voies de communications, d'agriculture et de commerce, d'ouvrages d'utilité publique ou de simple ornement, enfin de tout ce qui a rapport à leur ministère.

Tout en remplissant ce programme, vous veillerez aussi à ce que les employés et les fonctionnaires publics remplissent leur bonne renommée en suivant les voies de la probité et de l'honneur. [illegible] de toutes les personnes favorisées de la fortune, lesquelles se trouvent privés de leurs [illegible] fortunes. [illegible]

vous seront être honorables et dévouées à la reine et au pays, dans quelque condition qu'elles se puissent d'ailleurs se trouver, vous contribuerez puissamment à améliorer le service public et à augmenter le bien-être de vos justiciables, principal but que doit se proposer toute autorité.

L'attention que je dois aux affaires du gouvernement, ne me permet pas de vous donner des instructions plus détaillées, mais il me reste à vous indiquer la ligne de conduite que vous devrez suivre au sujet de la traite des noirs. C'est pour le gouvernement de Sa Majesté un devoir sacré, en vue des traités qu'il a signés, de réprimer franchement, loyalement, absolument ce trafic réprouvé. C'est aussi un devoir pour les autorités qui le représentent dans cette île; c'est en même temps pour elles une question d'honneur. La traite des noirs doit donc disparaître entièrement, et elle disparaîtra. Mon digne prédécesseur a fait tous les efforts pour la supprimer, et les miens tendront au même but afin d'en finir avec ce trafic immoral et si nuisible. Les propriétaires ne seront pas cependant troublés dans la possession de leurs esclaves, de quelque manière qu'ils les aient obtenus, du moment qu'ils s'y seront conformés à la loi.

Havane, 26 septembre 1854.

JOSE DE LA CONCHA.

Aux gouverneurs politiques et militaires des départements de l'Est et de l'Ouest de l'île.

Les journaux renferment un grand nombre de décrets, circulaires, etc.

Le lieutenant colonel Don Francisco Alvear a été nommé provisoirement directeur des travaux publics: il est appuyé par tous les membres de la junte de fomento. Il remplace Don Carlos Benitez.

En vertu d'un décret royal du 17 août, le gouverneur militaire de la Havane remplira en même temps les fonctions de gouverneur politique. Don Jose Ignacio de Echevarria a été nommé à ce poste. Un autre décret royal confie à la place de sous-surintendant du trésor royal les fonctions de capitaine général.

Un décret royal du 18 août supprime la présente censure de la presse et porte qu'à l'avenir les devoirs de censure seront remplis par un des employés du gouvernement suprême, que désignera le capitaine général.

Le général Don Antonio Seguera a été nommé directeur général du télégraphe, Don Bruno Cortes administrateur général de la douane, et le lieutenant colonel Don Augustin Jimenez Bueno conserve la police par intérim.

Le capitaine général a rendu le 23 septembre un décret au sujet de la presse.

LE PAIN.—Le pain est très cher à la Nouvelle-Orléans comme partout ailleurs aux États-Unis. Les boulangers ne peuvent cependant tarder à le livrer à un prix plus modéré, car les céréales ont fléchi sur le marché américain. Voici ce que nous lisons dans un journal de New-York:

La baisse sur les céréales continue: en trois jours le prix du baril de farine a fléchi de près de 1 $, et le mouvement ne semble pas se ralentir. [illegible]

SUCRE NOUVEAU.—Le bateau à vapeur *Latest H. H.*, arrivé hier du Bayou Sara, a apporté [illegible] boucauts de sucre nouveau venant de l'habitation de M. A. Thompson, [illegible].

BISULFITE DE CHAUX.—On trouve cette apporte [illegible] de B. Marcelin, du *New-Orleans Southern Chemical Works*, en face de MM. Shiff & Co.

TIR A LA CIBLE.—Les compagnies C. D. & E de la Garde Nationale de la Louisiane se rendront dimanche, au Bayou des Allemands, par le chemin de fer des Opelousas, pour un tir à la cible. Nous accusons réception d'une obligeante invitation.

Le département de la guerre se propose d'envoyer au commencement du mois prochain des renforts aux garnisons de la frontière du Texas.

AFFAIRE GREYTOWN.—Le président et le cabinet ont eu plusieurs conférences au sujet de l'affaire de Greytown. Le gouvernement se propose, dit-on, d'envoyer sur les lieux M. Wheeler, qui sera chargé d'apporter à Washington tous les renseignements dont M. Pierce a besoin pour s'éclairer. Il n'est plus question, bien entendu, du commandant Hollins, malgré l'approbation que le gouvernement a donné à sa conduite.

CHRONIQUE LOCALE.

Premier District.

ACQUITTÉS.—Michael Hyde, arrêté sous prévention d'avoir, presque étouffé un enfant en l'étreignant, a été acquitté hier, faute de preuves.

[illegible]

TÉMOINS.—James Johnson et Walter Burke, témoins dans l'affaire de Michael Nugent, accusé de meurtre [illegible].

VOL.—John Taylor et Bridget, sa femme, ont en vertu [illegible].

EXCELLENT MARI.—[illegible]

[illegible]

Deuxième District.

[illegible]

Troisième District.

[illegible]

Quatrième District.

VENTE DE LIQUEURS A DES ESCLAVES.—[illegible]

LOUISIANE.

ST MARTINVILLE.—Nous lisons dans la *Gazette des Attakapas* du 30 septembre:

Malgré que [illegible], le bruit que la fièvre jaune existe dans notre village, nous affirmons que ces rapports sont erronés. Jamais l'état sanitaire n'a été plus satisfaisant à St-Martinville qu'il ne l'est présentement. [illegible] la mort de M. Rossin, pilote du *Jean Webre*; mais ce jeune homme était malade depuis plusieurs semaines; il avait beaucoup fatigué dans son dernier voyage, il avait été exposé à la pluie, et sa maladie, qui n'était qu'une fièvre intermittente, mal soignée au début, s'était aggravée au point que les secours de l'art sont devenus inutiles.

DONALDSONVILLE.—Le *Journal de la Côte*, publié à Donaldsonville, arbore en tête de ses colonnes le nom de M. THOMAS J. RUSK, du Texas, comme candidat à la présidence des États-Unis. C'est s'y prendre un peu tôt, ce nous semble, et surtout se prononcer pour un homme d'un État qui a de bien tristes chances. Quoi qu'il en soit, voici comment le *Journal de la Côte* justifie son choix:

«Quand nous avons écrit le nom de Thos. J. Rusk en tête de nos colonnes, en le proposant comme candidat à la prochaine présidence, nous n'avons fait que seconder les vœux de l'État du Texas; et ce que nous désirons, c'est que ces vœux soient partagés par tout le Sud.

«Nous faisons ici abstraction de toute idée de parti; un grand intérêt se trouve en jeu, et c'est dans ces vues que nous parlons.

«On sait que les États du Nord et ceux du Sud diffèrent d'opinion sur plusieurs points, mais nous ne sommes pas assez timorés pour croire, avec certaines personnes, qu'il n'existe entre les deux portions de la République d'une scission complète, du moins quant à présent. Il y a seulement une chose à considérer, c'est que depuis plusieurs années, ce sont les hommes du Nord qui occupent les premières charges de la République, et que c'est au Sud maintenant à envoyer à Washington ses premiers magistrats.»

—Un nègre de l'habitation Sydney A. Lessard, à la Pointe Coupée, a été tué, dimanche dernier par quelques-uns de ses camarades. Il exerçait l'emploi de commandeur et n'était pas aimé de ces derniers. Les meurtriers ont accompli leur crime à l'aide d'un instrument tranchant. Un des nègres de l'habitation contre le quel planent de graves soupçons, a été arrêté et conduit en prison.

—M. SIBBAS, démocrate, vient d'être élu représentant par les votes de la paroisse de la Pointe Coupée. Il a obtenu 30 voix de plus que son concurrent, M. Farrar, qui s'était porté candidat [illegible].

ILES SANDWICH.—Malgré les rumeurs contradictoires à propos du traité d'annexion des îles Sandwich, il est à peu près certain, dit un journal de New-York, que l'annexion est résolue, et qu'il n'y a plus que certains détails qui empêchent d'en donner la nouvelle d'une façon plus officielle. D'après les sources les mieux informées de Washington, en voici les termes suivants:

Les îles seront admises dans l'Union, non comme territoire, mais comme État souverain jouissant de tous ses droits. Les États-Unis respecteront toutes les concessions et titres de terres et paieront une somme de 3 à 400,000 dollars annuellement à telles personnes que le roi désignera. On suppose que le nombre de ces personnes s'élève de 30 à 40, y compris le roi, ses deux fils, et les membres de la chambre des nobles, qui sont les grands propriétaires du pays. Ils sont en moyenne âgés de 40 ans, et la pension cessera d'être payée à leur mort.

Outre la souveraineté de ces îles, toutes les propriétés et créances du gouvernement seront transférées aux États-Unis.

Les propriétés sont estimées à 1,500,000 dollars, et les réclamations contre la France et l'Angleterre s'élèvent à $500,000.

Comme on le voit, les Américains ne font pas une trop mauvaise affaire, et il est certain qu'une fois entre leurs mains, les îles Sandwich deviendraient sous peu un des plus florissants États de l'Union.

ARRIVÉE D'UN AÉRONAUTE FRANÇAIS.—Nous apprenons avec un vif plaisir, dit le *Courrier des États-Unis*, qu'au nombre des passagers attendus d'un moment à l'autre par le *Hermann*, se trouve M. Eugène Godard, l'habile et intrépide aéronaute français, dont nous avons eu plus d'une fois occasion de raconter les exploits.—M. Eugène Godard, on le sait, n'est pas un faiseur d'ascensions ordinaire; c'est un savant dans l'acception la plus pratique de ce terme et l'Académie des sciences de Paris l'a reconnu elle-même, en l'admettant parmi ses membres. Sans afficher de pompeuses théories, prétendre qu'il a résolu le grand problème de la direction des ballons, il a fait faire en réalité des progrès immenses à l'aérostation.—M. E. Godard apporte avec lui un magnifique ballon, qui cube 900 mètres de gaz. Il se propose de nous donner le spectacle de quelques belles ascensions, avec descentes en parachute, dans le genre de celles qui ont provoqué une si vive admiration à Paris.

LES HOMMES A QUEUE.

Une vignette qui ne peut manquer d'avoir du succès a paru dans le dernier numéro de la *France médicale et pharmaceutique*. C'est le portrait en pied d'un homme à queue, dessiné à la Mecque en 1842 par le seul Européen qui puisse parler autrement que par oui-dire de cette singulière variété de notre espèce. L'auteur est le voyageur connu en Afrique, théâtre de ses découvertes, sous le nom de Hadji-Abd-el-Hamid-Bey, et en France, son pays natal, sous celui de M. du Couret.

Il y a très longtemps qu'on entend parler d'hommes ornés de cet appendice dont les singes de distinction, tels que le troglodyte, le gorille, l'orang-outang sont exempts. On en parlait du temps de Ptolémée, et s'il fallait croire tout ce qu'on rapportait à ce sujet les voyageurs modernes, nul phénomène ne serait plus commun. Plusieurs de leurs récits paraissaient cependant dignes de confiance.

Un voyageur racontait avoir vu à Tripoli de Barbarie un nègre nommé Mohammed, originaire du Bornou, lequel avait une queue d'un demi-pied de longueur. Ce Mohammed assurait que tous ceux de sa tribu étaient logés à la même enseigne que lui, et les marchands d'esclaves confirmaient son dire.

Le Hollandais Jean Struys a vu de ses propres yeux, dans l'île de Formose, un homme avec d'un appendice caudal long de plus d'un pied, couvert d'un poil roux et fort semblable à celui d'un bœuf; et, d'après cet homme, tous les habitants de la partie méridionale de Formose étaient dans le même cas que lui.

Au dire du voyageur Gemelli, Manille était habitée par des noirs porteurs de queues de quatre à cinq pieds.

Enfin, Hornemann affirme qu'entre le golfe de Benin et l'Abyssinie, il existe des anthropophages à queue que l'on nomme Niam Niams.

Néanmoins, jusqu'à ces derniers temps, ces témoignages furent mis au niveau de ceux qui établissent l'existence des monophthalmes ou cyclopes, des hommes à tête de chien [illegible], des hippopodes ou centaures, en un mot, des tritons, des sirènes, des néréides, etc., ce savant Lacépède, par exemple, regarde comme très vraisemblable, tandis que Buffon, rejette le tout comme fables [illegible].

Après l'observation de M. du Couret, la chose n'est plus contestable, et chacun peut se donner la satisfaction de contempler l'image authentique d'un homme à queue. Chez celui qu'a posé devant notre voyageur, le membre supplémentaire, long de trois pouces, avait presque la flexibilité de la queue chez le singe.

M. du Couret pense devoir ajouter que son modèle était doué du don de la parole; à part cela il était bien l'arabe. C'était un esclave. Il rendait des services à son maître, mais il fallait que celui-ci lui donnât tous les matins une ration de moutons cru. L'esclave avait le défaut d'être anthropophage, c'était le moins qu'on put faire et le plus prudent.

Tous les membres de sa tribu, celle des Ghilânes, probablement identique aux Niam-Niams (ce qui est un nom bien plus nègre), sont, au récit de l'esclave de la Mecque, pourvus du prolongement caudal. Nous en avons parlé autrefois; inutile de répéter ce qui en a été dit. Depuis sa première communication sur ce sujet, M. du Couret a fait un voyage en Afrique, et il avait été spécialement chargé par le gouvernement français de rapporter ces Niam-Niams. Malheureusement il n'a pu aller jusque chez eux. Mais leur existence, comme tribu, est confirmée par tant de témoignages, qu'il est difficile de la mettre en doute.

Abd-el-Rachman-Ben Dsellab, sultan de Toggurt, dont M. du Couret a fait connaissance en Afrique, assure avoir eu, dans son sérail, une femme nègre, de la race de Niam-Niams, et conformée selon l'ordonnance.

Le prince Mohammed-Abd-el-Djellil, fils de dernier sultan de Fezzan, a, lors de son séjour à Paris, confirmé l'existence des Niam-Niams au sud du Bornou, ce qu'il aurait entendu dire dans ce pays à la guerre.

MM. Arnault et Vayssière, voyageurs en Abyssinie, Mochet d'Héricourt, d'Abbadie, Français de Castelnau, ont tous entendu parler des Niam Niams. Ce dernier a recueilli sur leur compte le témoignage d'une douzaine de nègres du Soudan, et il ajoute un grand prix à celui d'un certain Mohammah ou Manoel, nègre esclave à Bahia, remarquable par son intelligence, ayant fait d'immenses voyages, et dont la véracité est démontrée en toutes autres circonstances. Ce Manoel racontait avoir fait partie d'une expédition d'Haoussas, conduite par le sultan de Kano contre les Niam-Niams, dont cette expédition avait justement pour but de venger l'existence. Laissons parler M. de Castelnau:

«L'expédition Haoussa dormit neuf nuits dans ces vastes forêts (*la forêt de Loschandoni*) plusieurs fois il fut nécessaire d'ouvrir le chemin pour faire passer les chevaux; pendant ce temps on vit beaucoup d'animaux, mais pas un homme. En sortant du bois, on commença à gravir de hautes montagnes, et, peu de jours après, on aperçut une bande de sauvages Niam-Niams. Ces gens dormaient au soleil; les Haoussas s'en approchèrent sans bruit et les massacrèrent jusqu'au dernier; ils avaient tous une queue d'environ 40 centimètres de long et qui pouvait en avoir de deux à trois de diamètre; cet organe est lisse; parmi les cadavres se trouvaient ceux de plusieurs femmes, qui étaient conformées de la même manière; du reste, ces gens étaient semblables aux autres nègres: ils étaient absolument nus.

«Les jours suivants, l'expédition rencontra plusieurs autres bandes, qui eurent le même sort; l'une était occupée à manger de la chair humaine, et les têtes de trois hommes rôtissaient encore au feu, suspendues à des perches enfoncées en terre. Manoel faisait partie de l'avant-garde et a vu tuer beaucoup de ces êtres; il a examiné les cadavres, mesuré les queues, et il ne peut concevoir aucun doute sur leur existence.

«Les Haoussas restèrent six mois à parcourir et à ravager le pays. Toute la contrée est couverte de rochers très élevés. La plupart des Niam Niams vivent dans des trous de roche, mais quelques-uns se construisent de misérables huttes de paille. Plusieurs fois, les Haoussas furent attaqués par ces sauvages, et ils en tuèrent un grand nombre; ce gens sont d'un noir obscur, et leurs dents sont limées; leur corps n'est pas tatoué; ils obtiennent du feu au moyen d'un pierre que l'on trouve dans le pays (e silex?) Ils se servent de massues, de flèches et de zagaies; à la guerre, ils poussent des cris aigus. Ils cultivent du riz, du maïs et autres grains et fruits inconnus aux Haoussas: ce sont de beaux hommes; leurs cheveux sont crépus.

«Le chef des Niam Niams demanda grâce; mais le roi de Kano fit tuer tous ceux que l'on prit, *parce que de avoir des queues*, et qu'il supposait que personne ne voudrait acheter de tels esclaves.

«Les Niam-Niams ont de petits bœufs sans bosse avec des cornes de grande dimension, ainsi que des moutons.»

VICTOR MEUNIER.

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE X.

La nuit du 19 août 1820.

Le moine, à ce cri de détresse, se leva rapidement, revint sur le lit, passa son bras droit sous la tête du mourant et lui fit respirer des sels.

Il s'en fût difficile de dire lequel était le plus pâle, du prêtre ou du mourant.

La faiblesse fut longue, et alla presque jusqu'à l'évanouissement.

Puis enfin, le malade fit signe qu'il croyait pouvoir continuer, et le dominicain reprit sa place au chevet de son lit.

—Je courus, dit l'accusé, je bondis sur la prisonnier, et je courus vers la maison.

Tout avait cessé, cris de l'enfant, aboiements de chien.

Il m'avait semblé que les cris sortaient d'une des salles basses.

J'appelai Orsola, d'une voix timide d'abord, puis avec un accent plus élevé, puis avec toute la force de ma voix, mais personne ne répondit.

J'eus alors l'idée d'appeler Léonie, mais je n'osai.

J'eus peur d'évoquer une ombre.

Je n'avais point de lumière, et descendis à tâtons.

Un reste de feu brûlait dans la cuisine, et, si faible que fut la lueur qu'il jetait, il était facile de voir que tout était en ordre, et que rien ne s'était passé là.

Je passai de la cuisine dans l'office, appelant Orsola.

Personne ne répondit.

Il me sembla que c'était bien de là cependant que venaient les cris.

Je songeai à un petit cellier qui se trouvait derrière l'office, et qui me restait à visiter.

J'essayai de pousser la porte, mais j'eus à lutter contre un obstacle; j'appelai encore Orsola, mais personne ne répondit.

Cependant, une chose me frappa: à la lueur de la lune, je vis le vitrage du cellier, vitrage donnant sur le jardin, tout brisé.

En même temps, je heurtai quelque chose du pied.

Je me baissai, je sentis un corps couché à terre.

A l'humidité tiède de la dalle, il me sembla que ce corps était couché dans un sang.

Je tâtai avec la main. Ce n'était pas le corps d'un enfant.

Qu'était-ce donc?

J'allai à reculons jusqu'à la porte, puis je traversai l'office, puis je rentrai dans la cuisine.

J'y allumai une bougie, et, épouvanté d'avance de ce que j'allais voir, je revins vers le cadavre.

Qu'était-il donc arrivé? Ce cadavre était celui d'Orsola.

Ce sang dans lequel il était couché, c'était son sang.

Il sortait d'une effroyable morsure qui avait ouvert la carotide, et qui, par l'hémorragie, avait produit la mort presque instantanément.

Un long couteau de cuisine gisait près de la morte, et paraissait échappé de sa main.

Mon premier mouvement fut de croire que j'étais devenu fou, et en proie à quelque hallucination terrible.

Mais tout était bien réel: il y avait là un cadavre et du sang, et ce sang et ce cadavre étaient le sang et le cadavre d'Orsola.

Je me rappelai alors les cris de l'enfant, les aboiements du chien, et un jour terrible se fit dans mon esprit.

J'allai au vitrage brisé, et je n'eus plus de doute.

Voilà ce qui s'était passé,—du moins, cela me paraît clair comme la lumière du jour.

Orsola, en rentrant s'était emparée d'un couteau; et, de gré ou de force, avait conduit l'enfant dans le cellier.

Là, elle avait voulu la tuer.

La petite fille, épouvantée, avait crié, appelé au secours.

C'étaient ces cris que j'avais entendus, et auxquels répondaient les hurlements de Brésil.

Le chien adorait l'enfant—je l'ai déjà dit,—l'animal comprit que sa petite amie était en danger de mort.

Sans doute fit-il un effort terrible, et parvint-il à rompre sa chaîne.

La chaîne rompue, il ne fit qu'un bond de sa niche au vitrage; d'un élan furibond, il passa à travers la fenêtre, tomba dans le cellier, et sauta au cou d'Orsola.

La mâchoire de fer avait ouvert la gorge de celle-ci, et forcé sa main de lâcher à la fois l'enfant et le couteau.

Maintenant, qu'étaient devenus l'enfant et le chien?

Ils n'étaient plus là ni l'un, ni l'autre.

A quelque prix que ce fût, il fallait les retrouver.

La vue du cadavre d'Orsola me remplit de terreur et de colère; je m'élançai par la porte du cellier restée ouverte; c'était sans doute par cette porte que s'était sauvée Léonie.

Je me mis à sa poursuite; si je la rencontrais, sa propre sûreté voulait que je la tuasse comme j'avais tué son frère.

Le moine frissonna.

—Que voulez-vous, mon père? dit le mourant; c'est le fatal engrenage du crime. Le meurtrier est dans une main de fer, et il faut qu'il tue, par cette seule raison qu'il a tué.

Je m'élançai d'abord dans la principale allée du parc, mon fusil à la main; fouillant les ténèbres de mes regards, courant là où j'entendais du bruit, prenant chaque rayon de la lune filtrant à travers le feuillage, pour la robe blanche de l'enfant.

En ce moment, j'étais fou furieux, ivre de rage, ivre de sang.

A chaque bruit que je croyais entendre, je m'arrêtais, portant mon fusil à mon épaule, en appelant Brésil, en criant: «Lâche-la! Léonie!»

Mais rien ne répondait; tout était tranquille et morne, le parc était silencieux comme une tombe vide, et le lune comme la mort.

Tout à coup, je me trouvai au bord de la pièce d'eau. Je m'arrêtai, épouvanté.

Mes cheveux se dressèrent sur ma tête. Je jetai un cri qui n'avait rien d'humain, et je repris ma course dans la direction opposée.

En effet, c'était bien plutôt une course qu'une marche; course rapide, fiévreuse, désordonnée, dans laquelle j'avais traversé, je n'avais aperçu le but, tout ce qui se fût trouvé sur mon passage.

Rien! Pendant près d'une heure, j'errai ainsi d'allée en allée, de buisson en buisson, d'arbre en arbre; pas une piste, pas une trace; tout restait silencieux, désert.

J'eus un instant l'idée de déharger mon fusil pour entendre un bruit quelconque, tant cet effroyable silence me semblait le frère de la mort.

—Enfin, harassé, mourant, baigné de sueur, je perdis tout espoir de retrouver le chien et l'enfant.

Je me retrouvai en face du château, au pied du perron, au bord de l'étang.

C'est un carrefour, froide, humide, m'épouvantait.

Je détournai les yeux, mais, malgré moi, mes yeux revenaient toujours à ce même point.

Je voyais en bas, dans la fosse, la chaleur, pareil à un gouffre infernal.

Et sur le perron, [illegible].

Je ne sais comment cette vue, et je rentrai.

Je m'élançai dans le château, je montai ma chambre, les fenêtres étaient toutes grandes ouvertes; elles donnaient sur l'étang.

Tout donnait donc sur ce misérable étang!

Je m'approchai des fenêtres pour les fermer, mais au moment où je me penchais en dehors pour les attirer à moi, je restai comme pétrifié.

Au milieu de l'étang, le nez à terre, un chien suivait une piste.

C'était Brésil.

Que cherchait-il donc?

Il courait, tournait, courant, en cercle parfait; puis, s'arrêtant, il creusait la terre avec ses ongles dans le sable, vers le ciel, et relevant la tête, aspirait l'air, et pousse de tous les côtés, poussant un hurlement lamentable, et se mit à l'eau.

Chose terrible, il suivait en nageant la même route qu'il avait suivie la barque; on eût dit que le sillage en était resté visible, et qu'il suivait ce sillage.

Arrivé à l'endroit où j'avais précipité l'enfant à l'eau, il tourna un instant sur lui-même.

Puis il plongea.

J'avais suivi toutes les évolutions du chien, l'œil fixe, la respiration suspendue.

J'avais machinalement cessé de vivre.

L'eau tourbillonna un instant au-dessus de l'endroit où le chien avait plongé.

Deux fois, sa tête reparut à la surface de l'eau, et je l'entendis respirer bruyamment.

La troisième fois, il tenait à sa gueule un objet informe, qu'en nageant, il tirait à côté du bord.

Il atteignit le gazon, remonta sur la berge, tirant l'objet à lui.

Chose effroyable, cet objet qu'il tirait à lui, qu'il parvint, après des efforts inouïs, à traîner sur le bord, c'était le cadavre du petit garçon.

—Horreur! murmura le prêtre.

—Oh! dites, dites, s'écria le moribond, comprenez-vous ce qui se passa en moi à cette vue? Comme au jour du jugement, l'abîme rendait ses morts!

Je jetai un cri de rage. Je repris mon fusil, je descendis l'escalier, franchissant quatre ou cinq marches à chaque enjambée; comment ne roulai-je point par les degrés, comment ne me brisai-je pas la tête sur les dalles du vestibule? Je n'en sais rien.

J'atteignis le perron. Un massif d'arbres me dérobait la vue du chien et de l'enfant: je marchai dans la direction du massif, allant appuyé le plus près possible de l'animal, sans en être vu.

Arrivé au massif, je n'étais plus qu'à trente pas du chien; il entraînait le cadavre du côté opposé au château.

Je pensai à la brèche.

—Ah! c'était sans doute par cette brèche que s'était sauvée Léonie, c'était par cette brèche que le chien voulait entraîner l'enfant. Si le hasard n'avait point fait que j'eusse vu ce qui venait de se passer, ce misérable chien découvrait tout.

Au moment où je reparaissais de l'autre côté du massif, il m'éventa.

Alors, il lâcha l'enfant, et tourna contre moi sa gueule sanglante et ses prunelles de flamme qui étincelaient dans la nuit comme deux charbons.

J'entendais claquer ses mâchoires l'une contre l'autre.

Je saisis le moment où il hésitait, pour savoir s'il continuerait d'emporter l'enfant du côté de la brèche, ou s'il s'élancerait sur moi.

Je l'ajustai avec le soin d'un homme qui joue sa vie, et je fis feu.

Le chien plia sur ses quatre jambes, et s'enfonça dans le bois, en poussant un long et lugubre hurlement.

Je courus après le chien, espérant le joindre et l'achever de mon second coup.

Il était cruellement frappé, car, à la lueur de la lune, je voyais une trace de sang sur le gazon.

Je suivis cette trace tant que je fus sur un sol découvert; mais, en entrant dans le bois, je la perdis.

Je n'en courus pas moins jusqu'à la brèche.

C'était par cette brèche qu'il avait dû sortir.

C'était par cette brèche qu'était sortie en toute Léonie, un lambeau de sa collerette était resté à un églantier.

Qu'était-elle devenue?

Il y avait plus d'une heure déjà qu'elle avait franchi la muraille écroulée. La route de Fontainebleau à Paris passait à un quart de lieue à peine.

Qui me dirait de quel côté elle avait tourné? Si elle avait rencontré quelqu'un? Où elle avait été emmenée?

Puis, il pensait que je le cherchais hors des murs, on n'osait entrer au château et trouver le cadavre de Victor sur la pelouse.

Ce qu'il y avait d'important avant tout, c'était le faire disparaître ce cadavre.

C'est en ce moment que rentrèrent en moi les premières idées de conservation.

Comment avais-je été assez fou de laisser le cadavre dans l'étang?

Ne savais-je pas qu'au bout d'un certain temps les cadavres des noyés reviennent sur l'eau?

C'était bien heureux, à tout prendre, que Brésil eût tiré de l'étang et traîné sur la pelouse.

J'allais l'enterrer dans un endroit isolé du jardin, et toute trace du crime disparaîtrait.

Je rentrai dans le parc, après avoir arraché de la ronce le lambeau de collerette qu'elle avait laissé en passant, et je repris en courant le chemin de l'étang.

Tout en courant, j'avais une effroyable pensée, une pensée qui me donnait le vertige.

Si je n'allais plus retrouver le cadavre, me disais-je, où le chercher?

Par bonheur, il y était.

Par bonheur! comprenez-vous? répéta le moribond, c'est effroyable, ce que je vous dis là.

—Oui, oui, oui, effroyable! murmura le prêtre, qui sentait à ce récit ses cheveux se dresser sur sa tête.

Le mourant continua:

Pour enterrer l'enfant, il me fallait une bêche; mais j'avais trop souffert pendant ces quelques instants que je m'étais éloigné du cadavre, pour m'en éloigner de nouveau. Je repassai mon fusil en bandoulière, je chargeai l'enfant sur un de mes bras, et j'allai jusqu'à la remise où le père Vincent enfermait ses ustensiles de jardinage, pour y prendre une bêche.

Je trouvai l'instrument que je cherchais.

Le petit bâtiment était dans le potager.

C'était le plus loin possible du château, dans l'endroit le plus désert du parc, que je devais enterrer l'enfant.

Je traversai donc de nouveau le potager, voyant s'allonger, au clair de la lune, l'ombre que formait le groupe hideux d'un homme emportant le cadavre d'un enfant sous son bras.

Ses jambes se balançaient en avant, sa tête pendait par derrière.

Je hâtai ma course et je m'enfonçai dans le bois.

Le voyage que je ferai à travers l'éternité, à partir du jour de ma mort jusqu'à celui du jugement dernier, ne sera pas plus terrible pour moi que cette course nocturne à travers les ténèbres projetées par les grands arbres.

Mes jambes tremblaient, j'étais haletant, forcé parfois de suspendre ma marche pour reprendre ma respiration.

Tout à coup, je me sentis arrêté. Je tombai [illegible].

Je fus [illegible]. Le vertige, avec son cortège [illegible].

(A continuer.)

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

J'AI vu dans plusieurs annonces de la Nouvelle-Orléans, un avis de MM. Shiff & Co, par lequel ils avertissent les planteurs, que, d'après un arrangement conclu avec M. Louis De Saulles, qui se dit concessionnaire de la *patente de M. Melsens*, pour les États-Unis, ils sont les seuls autorisés à percevoir des planteurs qui feront, pour la roulaison prochaine, usage du Bi-Sulfite de chaux dans la fabrication du sucre, d'après le *procédé Melsens*, une somme de *trois piastres par baril* de bi-sulfite de chaux qu'ils feront usage.

[illegible]

Dans cette occurrence, je crois devoir avertir les planteurs qu'avant de se soumettre à payer une taxe de trois piastres pour l'emploi, d'après le procédé Melsens, de chaque baril de Bi-Sulfite de chaux qu'ils achèteraient par chez MM. Shiff & Co., par ce qu'il a plu à ces messieurs de prendre une longue usage [illegible].

[illegible]

ATTENTION.

☞ Nous sommes priés d'annoncer aux amis de MM. Murphy et Nevins et au public en général, que ces messieurs sont revenus à leur ancien local, rue des Magasins No 57, où ils espèrent satisfaire, comme par le passé, les acheteurs et les vendeurs. Ils recevront avec reconnaissance les consignations et les ordres de vente, qu'ils exécuteront promptement [illegible].

Leur première vente aura lieu samedi, 7 du courant, à 10 heures. Ils attendent tous leurs amis.

Vente de marchandises sèches.

☞ H. Peychaud & Co, vendront aujourd'hui à 10 heures, à leur magasin d'encan No 20 rue de la Vieille Levée, 150 colis et lots marchandises sèches américaines et étrangères, à laquelle vente, l'attention des acheteurs est invitée.

☞ MM. V. [illegible], vendront aussi à leur magasin d'encan, No 43, rue Bienville, 175 colis de marchandises sèches, étrangères et du pays. L'attention du commerce est invitée à cette importante vente.

Décédée hier soir, CORINNE LEAUMONT, âgée de 5 ans, fille de Gabriel Léaumont et de Ozalie Bertés. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 1/2 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Décédée hier à 9 heures et demie du soir, MARIE ADALIA DROUET, fille de O. Drouet. Les amis et connaissances de son père sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Dumaine No 303, entre Robertson et Claiborne.

☞ Si vous souffrez la probabilité que je germe de la fièvre [illegible] AMERS ALLEMANDS DU DR HOOFLAND [illegible]

Vendus à la Nlle Orléans par J. WRIGHT & Co.

LES MÉDECINES GRAEFENBERG.

☞ LES MÉDECINES GRAEFENBERG [illegible]

J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

CHEMIN DE FER DE LA Nlle ORLEANS A Thibodeauxville.

MAINTENANT que le susdit chemin est terminé [illegible]

U. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge sur la Levée No 1.

A VENDRE.

MME. Vve CHAINY, étant décidée à se retirer des affaires, offre à vendre SON FONDS DE MAGASIN, avec ou sans les marchandises. [illegible] No 36 rue Condé, entre les rues Dumaine et Ste-Anne.

5 oct—15

A LOUER.

LE rez-de-chaussée du magasin No 4 Front Levée, entre Douane et Bienville. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser à HALL et RODD, 4 Front Levée.

MOUSSELINE.—[illegible] balles d'excellente mousse noire, à vendre par A. LAFOREST, Rue Bienville No 23.

ON demande [illegible] pour une plantation de la côte. [illegible] S'adresser à HALL & RODD, 4, Front Levée.

COUVERTURES DE LAINE.—Grande—Un assortiment de couvertures [illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Belle occasion pour les propriétaires d'esclaves.

ON désire acheter [illegible] J. B. DERREY.

CIGARES.—[illegible] R. CAHU-AC & Co., 38 Vieille Levée.

HOUBLON.—[illegible] H. M. BARLOW & Co., 16, rue du Canal.

PAPIER pour enveloppes—[illegible] H. M. BARLOW & Co.

[illegible]

CAMPHRE.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 30, Vieille Levée.

HUILE DE LIN.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

VIN ROUGE.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

MACCARONI.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

INDIGO.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

CHANDELLES.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

WHISKEY.—[illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

Aux amateurs [illegible]

A VENDRE PAR [illegible] & Co. [illegible]

SÉNAT DE L'ÉTAT.

JULES LAVERGNE est candidat pour le Sénat de l'État, en remplacement de Thos. J. A. Brand démissionnaire.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du Recorder du 2d District.

Nouvelle-Orléans, le 2 octobre 1854.

AVIS est donné que les ROLLS D'ASSESSMENTS du Second District ont été complétés et corrigés à l'Hôtel de Ville du Second District, et que les dits Rolls resteront ouverts pendant trente jours à compter de cette date conformément à la loi, de dix heures à deux heures de l'après-midi.

CLEMENT RAMOS, Recorder.

4 oct—30f

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Nouvelle-Orléans, Septembre 1854.

AVIS est donné que le tableau d'assessment du Premier District pour maintenant être examiné et rectifié, au City Hall, au lieu de bureau du trésorier, et restera ouvert pendant trente jours, à partir de cette date, conformément à la loi, de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi.

H. M. SUMMERS, Recorder.

3 oct—1m

AUX DAMES! AUX DAMES!

GRAND SACRIFICE!

75 pour cent au-dessous du premier prix.

PAR P. & K. REILLY,
Au coin des rues Canal et Royale.

NOUS annonçons hier que nous vendrions nos SOIERIES AVARIÉES, etc., à 75 pour cent au-dessous du premier prix d'importation.

La rapidité avec laquelle nous avons vendu de nombreux articles, nous engage à rappeler de nouveau l'attention sur ce fait. [illegible]

☞ Les dames feront bien de ne pas tarder, afin de pouvoir choisir les meilleures marchandises.

P. & K. REILLY, Enc. Canal et Royale.

4 oct—6

AU NOUVEAU MAGASIN DE CHAPELLERIE, 30, Rue de Chartres.

GRAND DÉBALLAGE DE CHAPEAUX NOUVEAUX.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne qu'il vient de faire l'ouverture de son nouveau magasin, à l'enseigne des rues de Chartres et Douane.

[illegible]

J. J. ALBERT, 30, rue de Chartres.

Demande de Professeur.

ON demande un PROFESSEUR D'ESPAGNOL, parlant l'anglais ou le français. S'adresser à JOS. LISBONY, Rue St-Louis, No 21.

NATTES ESPAGNOLES.—30 balles venant d'être reçues par le navire de Portsmouth, à vendre à bas prix, par H. MEUGENS, 31, rue de la Commune.

VIN DU RHIN.—Quelques caisses [illegible] H. MEUGENS, 31, rue de la Commune.

GENIÈVRE DE HOLLANDE.—[illegible] H. MEUGENS, 31, rue de la Commune.

CHAMPAGNE.—[illegible] H. MEUGENS, 31, rue de la Commune.

EN entrepôt—30 barriques Margaux—[illegible] J. LANATA, 11, rue Jefferson.

EN débarquement de l'Espérance, de Bordeaux, à vendre par le soussigné: [illegible] J. LANATA, 11, rue Jefferson.

ATTENDU de Marseille, à vendre: [illegible] J. LANATA.

PLATS ronds—13 tonneaux plats ovales, en débarquement et à vendre par C. T. BUDDECKE & Co., Rue Tchoupitoulas No 100.

Marchandises nouvelles.

NOUS avons l'honneur d'annoncer à notre clientèle que nous ferons l'ouverture de nos marchandises lundi, 2 octobre.

BILLEUX & REGGIO, 121, rue Bourbon.

Bottes et Souliers.

Le soussigné reçoit en ce moment un complet assortiment de bottes et souliers [illegible] G. W. DUNBAR, Rue des Magasins No 5.

Brodequins Russet. Bottes pour plantations.

Un assortiment complet [illegible] G. W. DUNBAR.

Chapeaux. Chapeaux.

Je reçois en ce moment un assortiment complet de Chapeaux [illegible] G. W. DUNBAR, Rue des Magasins No 5.

MARCHANDISES NOUVELLES.

HABILLEMENTS D'ENFANTS POUR L'HIVER.

36, Rue de Chartres.

NOUS recevons par les derniers arrivages de France et par les steamers Crescent City, Cahawba et Black Warrior de New-York: [illegible]

LAGAY & LECAPU, 36, rue de Chartres.

5 oct

COMPAGNIE E. DES NATIONAL GUARDS. Attention!!!

Vous êtes convoqués [illegible] le VENDREDI 6 octobre [illegible].

Par ordre du capitaine, J. B. SORAPURU, 1er sergent.

SUCRE.—60 barils sucre raffiné de New-York, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co., 15, rue Tchoupitoulas.

FARINE.—100 barils de qualité extra, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.

GRAISSE.—150 barils graisse en tonnelets, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co.

HUILE DE GRAISSE.—100 barils, à vendre par VOORHIES, GRIGGS & Co., 15, rue Tchoupitoulas.

Samedi dernier, 30 septembre, un nègre conduisait à mon établissement un CHEVAL [illegible] THOMAS WHITE, No 77, rue Ste-Anne.

4 oct—3

$10 de récompense.

Se sont perdus à qui amènera à la propriété de M. Verret, à Alger, un nègre nommé SALLY [illegible] N. LESOEUF.

4 oct—4

A LOUER.

Un vaste Terrain, parfaitement entouré, situé rue des Champs-Élysées [illegible] CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

Aux lithographes et aux fabricants de cigares.

PAPIER—Trois caisses de papier satiné, [illegible] ANTO. COSTA, 16, rue de la Douane.

BEURRE.—Quelques boîtes de Goshen [illegible] ANTO. COSTA.

Sucre, Cigares, &c. de la Havane.

300 CAISSES sucre blanc, brut, &c. de la Havane. [illegible] MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée.

ATTENDU par le St Patrick, de New-York—[illegible] ANTO. COSTA.

EN débarquement du brick Adams Grey, de la Havane, [illegible] ANTO. COSTA, 16, rue de la Douane.

CAFÉ.—[illegible] ANTO. COSTA.

TABAC.—[illegible] ANTO. COSTA.

CIGARES de la Havane—[illegible] ANTO. COSTA.

PAPIER POUR CIGARETTES—[illegible] ANT. COSTA.

JAMBONS.—[illegible] C. T. BUDDECKE & Co.

PIPES.—[illegible] C. T. BUDDECKE & Co.

TUYAUX pour [illegible] C. T. BUDDECKE & Co.

DAMES-JEANNES.—[illegible] C. T. BUDDECKE & Co.

WHISKEY.—[illegible] C. T. BUDDECKE & Co.

[illegible] C. T. BUDDECKE & Co., No 100, rue Tchoupitoulas.

Avis de Société.

NOUS avons associé, ce jour, à nos affaires, M. EMILE DUPLANTIER, de cette ville. Le nom de la maison restera le même qu'auparavant.

ROMAN & KERRION.

N. O. 1er octobre 1854.

CONSULAT DE BELGIQUE.

LOUIS DONNEUX né Thines, province de Liège, Belgique, et Gaspar Bahrym, d'Anvers, sont priés de passer à ce bureau.

N. Orléans, 2 octobre 1854.

H. MEUGENS, Consul de Belgique, No 31 rue Commune.

Écoles Publiques—2me District.

LA direction procédera, lundi prochain, 16 octobre, à l'élection de deux professeurs pour les départements anglais et français de l'École du soir. [illegible]

E. STAES, secrétaire.

Avis.

LES créanciers de la succession de feu BERTRAND [illegible]

TOILES.—Toiles d'Irlande en pièces et demi pièces, toiles Barnsley à drap, [illegible]

Barlage d'Essence.

5 BALLES [illegible] O. S. GRAHAM, rue Gravier No 96.

Couvertures et couvertures.

15 CAISSES couvertures de Manchester [illegible] O. S. GRAHAM, rue Gravier No 96.

DÉPLACEMENT DE BUREAU.

MM. J. & Darcy et W. P. Barbe informent [illegible] rue Douane, ancienne Bourbon.

Changement de domicile.

E. DECHAMPS a transféré son magasin, du No 87 rue Condé, au No 21, rue St-Louis, entre Chartres et Vieille Levée; ancienne maison Mager.

EN magasin—60 jarres Anis vertes, 16 jarres Gomme Arabique. [illegible] ANT. GIRAUD, 44, Vieille-Levée.

ATTENDU [illegible] ANT. GIRAUD, Vieille-Levée.

PLATS-CÔTES ET ÉPAULES—[illegible] P. COOK & Co., 40, rue Poydras.

PORC.—[illegible] P. COOK & Co., 40, rue Poydras.

BŒUF.—[illegible] P. COOK & Co., 40, rue Poydras.

JAMBONS.—[illegible] P. COOK & Co.

[illegible] P. COOK & Co.

VINAIGRE.—[illegible]

SALLE DES ODD FELLOWS.

Samedi, 7 octobre,

Grand Concert à la Julien,

POUR VENIR AU SECOURS DES MALHEUREUX DE LA VILLE DE GALVESTON.

Sous le patronage de l'ASSOCIATION HOWARD.

Concert offert par

M. E. LEHMAN, chef d'orchestre de bals, assisté de quarante musiciens d'orchestre et de plusieurs amateurs.

Programme.

1re partie.

1—Ouverture du Gustave III. — Auber
2—Fantaisie sur la flûte par M. Jacob. — Fuerstenau
3—L'Oiseau—Quadrille à grand orchestre. — Bosisio
4—L'Ange déchu, romance chantée par Mr J.
5—Nabuco, de l'Opéra Français. — A. Vogel
6—Grande fantaisie pour le piano, exécuté par Mlle H..... P...., élève de M. Lehman. — Wallace
7—Duo de Pré aux Clercs, chanté par Mlle E. J. et M. F. — Hérold
8—L'Ambassade, Schottish à grand orchestre. — Lehman

Seconde partie.

9—Ouverture d'Oberon, à grand orchestre. — Weber
10—Grand solo de violon par M. F. Buchholtz, le violon à Variétés de — Bériot
11—L'Occident, quadrille à grand orchestre. — Jullien
12—Air de Jérusalem, chanté par M. F. — Verdi
13—Fantaisie pour le piano sur l'air populaire de Hocrane, par Mlle M. F.—M. J. R. Marshall
14—Grande valse du Prophète, à grand orchestre. — Meyerbeer
15—Fleur de beauté, romance par M. C. Clauses de l'Opéra Français. — D'Achemar
16—Les Filles de marbre, Polka à grand orchestre. — Lehman

☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures. Le concert commencera à 8 heures.

Prix des billets.........$1

☞ On peut obtenir des billets au bureau de l'Association Howard, rue du Camp près de la rue Gravier, et chez tous les marchands de musique, libraires, hotels, &c.

☞ On peut aussi des sièges au magasin de musique de Heath.

AVIS AUX MARCHANDS.

AUGUSTE GIRARD & Co.

No 9, rue Bienville, au premier.

OFFRENT reçu par le Wurtemburg du Havre, un bel et grand assortiment en broderies et autres articles tels que:

Bandes, Guipures, Jupons-Guipure, Cols de Bandes Jaconat broderie nouveau genre, Jupons brodés, Cols de Barcelone, rubans de tous les Nos, Fleurs artificielles, Mouchoirs batiste brodés, et devants de chemises.

Attendu par le Mulhouse du Havre un assortiment complet de chemises d'hommes et autres articles en nouveauté &c. &c. &c.

A vendre en gros seulement. 21 sept—6m

LOUIS DUCOURNAU,

Reçoit en ce moment du Nord

LES articles ci-après, qu'il offre à vendre à des prix au-dessous du cours et à des conditions libérales: 50 caisses Indiennes Pho Allen, Dunnell, &c. nouvelles dispositions.

[illegible]

LS DUCOURNAU.

2 oct. 25, rue de Chartres, entre Douane et Conti

LA MAISON J. F. LALIEVRE, LIBRAIRE. Rue Royale No 210.

ANNONCE respectueusement aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir de France un magnifique assortiment de fournitures pour fleurs, [illegible]

NOUS appelons l'attention particulière des acheteurs sur le choix de: Drap noir et couleur, Casimire noir et fantaisie. [illegible]

A. STURZENEGGER & ETERROD, No 67, rue de Chartres, entre Bienville et Douane.

22 sept

EN débarquement du navire Doux [illegible] CAVELIER & MAXENT, rue Royale No 102.

EN débarquement du navire Mary Morris, de Bordeaux: [illegible] CAVELIER & MAXENT.

EN débarquement du navire Doux, ... de Bordeaux: [illegible] FERROS FRERES, 247 et 249, rue Royale.

DU BAS—30 briques [illegible] FERROS FRERES, 247 et 249, rue Royale coin Dumaine.

Demande d'une maîtresse de Français.

ON demande dans un pensionnat à la campagne, une maîtresse de Français, capable d'enseigner les principes de cette langue. [illegible]

Demande de Domestique.

UNE domestique blanche ou de couleur pouvant de l'emploi dans un ménage composé de trois personnes, en s'adressant au No 88, rue Chartres.

A VENDRE.

LA propriété située au coin Est des rues Remparts et Dumaine, mesurant 24 pieds de face sur 95 pieds de profondeur. [illegible] JN. VIGO.

J. D. HENRIQUES, VÊTEMENTS DE MODE, ET LINGERIE POUR HOMMES, Malles, Valises, Sacs de voyage, &c. No. 14, rue St Charles. Trois portes au-dessous de l'Hôtel Verandah. NLLE ORLEANS.

JOHN M. BURK, relieur, No 51, Passage de la Bourse.

☞ Il exécute tout ce qui tient à la TYPOGRAPHIE, à la RELIURE, dans le plus bref délai.

VOORHIES, GRIGGS & Co. MARCHANDS COMMISSIONNAIRES. No 15, RUE TCHOUPITOULAS, NLLE-ORLEANS.

R. P. Voorhies, R. Gassono. 1 juillet

ARNOUX, ENCOIGNURE Ste ANNE ET CHARTRES MAISON PONTALBA.

☞ 500 robes de barège à volants, contenant 16 yards. Prix.........$6 20 à $7 50 la ro

G. LAVIE, No 5, rue St Charles entre Canal et Commune, En débalage.

Deux caisses CHOCOLATS A LA CRÈME pour soirées, ou boîtes assorties.

J. CASSEGRUE, —MARCHAND TAILLEUR.—

No 77 Rue St.-Charles, No 77 Entre celles Union et Perdido.

INFORME sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir une partie de ses marchandises pour le Printemps, consistant en: [illegible]

Changement de domicile.

P. ALEXANDRE LAMAIZE a transféré son magasin au No 76, rue Vieille-Levée, entre Toulouse et St Louis.

Magasin à louer.

A louer pour le 1er octobre prochain. Le magasin No 14 rue de la Douane et face à la rue Chartres. [illegible]

A LOUER.

Le magasin en briques à trois étages, situé dans la rue de la Vieille-Levée, No 20, [illegible] H. DE GOER & RIFFLARD, rue de la Douane No 23.

MARCHANDISE SÈCHE.

LES soussignés annoncent aux marchands que leur assortiment de marchandises françaises, arrivé par le navire Wurtemberg, du Havre, est au débarqué et prêt [illegible] RICHARD, ALDIGE & Co., Rue de Chartres No 36, au Premier.

A VENDRE par les soussignés—[illegible] RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE par les soussignés—[illegible] RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE pour le marché [illegible] RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE [illegible] RICHARD, ALDIGE & Co.

A VENDRE [illegible] RICHARD, ALDIGE & Co.

[illegible] J. & J. TARDOS, 31, Vieille-Levée.

AVIS IMPORTANT.

AUX PLANTEURS SUCRIERS.

AYANT appris que M. L. de Saulles a l'intention de poursuivre rigoureusement ceux qui feront, en sa qualité de concessionnaire de la PATENTE DE M. MELSENS, pour les États-Unis, toute violation de son privilège, nous nous sommes assurés de son concours en arrangement par lequel les habitants qui achèteront de nous du Bisulphite de chaux, seront à l'abri, pour la roulaison prochaine, de toute responsabilité envers lui, résultant de l'usage de cet article dans la fabrication du sucre, d'après le procédé Melsens.

Pour les planteurs qui achèteront cet article ailleurs que chez nous, il a fixé le DROIT DE PATENTE pour la roulaison prochaine, à TROIS PIASTRES LE BARIL de Bisulphite de chaux ainsi acheté, lequel montant sera versé entre nos mains comme à ses autorisés à le recevoir.

Nous espérons que les avantages que nous offrons, joints à la qualité invariable de l'article que nous fabriquons, engageront les planteurs et ceux qui désirent l'employer, à nous accorder une préférence marquée.

Nous appelons l'attention sur l'avis ci-joint de M. De Saulles.

EDWARD SHIFF & Co., Rue de la Commune, No 180.

Nouvelle-Orléans, 25 septembre 1854.

Avis est donné à tous les PLANTEURS qui auraient pu jusqu'ici employer ou auraient l'intention d'employer, à la roulaison prochaine, sur le DROIT DE PATENTE de M. MELSENS, en employant le Bisulphite de chaux dans la fabrication du sucre d'après le procédé Melsens, que l'intention du soussigné qui est le seul concessionnaire de la patente pour tous les États-Unis, est de commencer des poursuites, au prochain terme de la Cour de Circuit des États-Unis afin de recouvrer ses droits. [illegible]

Les planteurs qui achèteront cet article d'autres personnes que de MM. Ed. Shiff & Co., paieront, pour le droit de patente, pour la roulaison prochaine, à raison de trois piastres par baril de Bi-sulphite de chaux ainsi acheté, lequel montant sera payé à M. Edward Shiff & Co., qui sont seuls autorisés à le toucher.

On peut obtenir de plus amples renseignements en s'adressant à MM. Edward Shiff & Co. rue de la Commune No 180, ou à Edward Briggs, avocat du soussigné, au coin des rues Union et du Camp.

26 sept—1 m

L. DE SAULLES.

BI-SULFITE DE CHAUX.

NOUS avons fixé le prix de notre Bi-Sulfite de chaux, préparé par J. B. AVEQUIN, à raison de dix cents (10) par gallon, baril y compris et aucun droit de patente à payer, et nous reprendrons nos barils, et cela pour convenir à l'acheteur. Livrables sur la Levée, en bon état, à raison de deux cents (2) par gallon.

EDWD. SHIFF & Co, 129, rue Commune.

Avis aux planteurs et aux négociants.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer aux planteurs et marchands commissionnaires, qu'il est maintenant prêt à livrer, pour la saison, du Bisulfite de Chaux d'une force suffisante, frais et en rendi libre [illegible].

[illegible]

Le soussigné construit de plus un modèle de moulin à sucre [illegible].

H. BONNABEL.

Propriétaire du New Orleans Southern Chemical Works, Bureau au coin des rues Natchez et Tchoupitoulas.

A VENDRE.

Une BELLE PHARMACIE, parfaitement située, dans un quartier central et populeux du Deuxième District. Pour prix et conditions, s'adresser aux bureaux de l'Abeille.

GRAINES DE JARDINAGE. Nouvelle récolte de 1854.

REÇUES du Nord le 29 septembre, par le steamer Crescent City—[illegible] GRAINES POTAGÈRES ET DE FLEURS [illegible] B. DOUB, Chartres No 32.

ON DEMANDE une personne [illegible]

ON demande un [illegible]

INSTITUTION DE G. BOYER. Rue Conti No 148

RENTRÉE des classes, lundi 4 septembre.

Avis.

R. SYKES, encanteur, a transporté son magasin au No 45, rue des Magasins, au-dessus de l'Arcade de Banks.

Société Howard.

Bureau, No 30, rue du Camp au premier.

LES secrétaires de service pour les personnes indigentes atteintes de la fièvre, se tiendront désormais dans un bureau, tous les jours de 6 heures du matin à 3 heures de l'après-midi et de 6 à 8 heures de l'après-midi.

D. I. RICARDO, secrétaire.

S. DE VISSER & Co., Importateurs de SUCRE DE LA HAVANE, Cigares, Café, &c.

Ont transporté leur magasin au No 74, [illegible].

CIGARES.—[illegible] H. MEUGENS, rue de la Commune No 31.

MADÈRE.—[illegible] H. MEUGENS, rue de la Commune No 31.

SHERRY.—[illegible] H. MEUGENS, rue de la Commune No 31.

EAU DE VIE.—[illegible] H. MEUGENS, rue de la Commune No 31.

OPORTO.—London Particular [illegible] H. MEUGENS, rue de la Commune No 31.

J. B. PREAU. A. COUVILLE. TH. CAPITAINE

J. B. PREAU & Co., Négociants Commissionnaires, No 28 rue Gravier. NOUVELLE-ORLEANS.

VINS DE BOURGOGNE en bouteilles et en demi-bouteilles: 25 caisses Romanée Conti, 15 caisses Clos Vougeot, 3 caisses Chambertin, 47 caisses Beaune, 62 caisses Chablis. A vendre par FRED. LOISON, 24 rue de Douane.

Ouvriers—Ouvriers.

DEUX bons ouvriers bottiers ainsi que pour toutes sortes de chaussures pour hommes et pour dames, trouveront de l'ouvrage tant qu'ils pourront en faire, en s'adressant à la manufacture de chaussures rue de M. G. P. BLANCARD, Encoignure Royale et Dumaine.

☞ Un ouvrier spécial qui se ferait exclusivement que des chaussures à double semelle pour dames, pourrait avoir pour ce travail un très bon prix.

A LOUER.

LE magasin en briques à trois étages, situé au No 20 rue de la Douane et occupé en ce moment par H. DE GOER & RIFFLARD.

DAMAS—Un bel assortiment de damas laine et soie venant d'être reçu et à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD.

CIGARES D'ALLEMAGNE.—Un assortiment complet de regalia, castores, media, regalia, dimensions de Londres, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD.

30, Rue de Chartres, 30.

P. RIMAILHO & Cie, IMPORTEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES,

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages un assortiment complet de:
LAINAGES,
BONNETERIE,
MERCERIE,
BOUTONS,
BRETELLES,
PEIGNES,
PORTE-MONNAIES,
RUBANS,
DENTELLES,
PARFUMERIES,
JOUETS D'ENFANTS,
ARTICLES DE FANTAISIE,
&c., &c.

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.

INDÉPENDAMMENT de son stock permanent qui est toujours pourvu de 30,000 rouleaux de papier à tapisser de toutes les qualités,

LA MAISON Vve HEBERT & Co., 149, rue de Chartres,

vient de recevoir par le navire Wurtemberg, du Havre: de 5 à 6,000 rouleaux de papiers peints et bordures de dessins tout nouveaux. Ils se divisent ainsi:

2,000 rouleaux [illegible] pour salons, parloirs, etc.
2,000 do de ... à fleurs pour chambres à coucher, cabinets, etc.
1,200 do do pour salles à manger, entrées, corridors, escaliers, etc.
300 do bordures veloutées et imitation, et assortiment aux papiers ci-dessus.

[illegible]

Vve HEBERT & Co., 149 rue de Chartres.

PAPIERS PEINTS.

DELCROIX, 108, Rue de Chartres, 108.

CETTE maison, qui s'est acquis une juste réputation pour la beauté et la richesse de ses PAPIERS PEINTS, vient de transporter son entrepôt au No 108, rue de Chartres, deux portes au-dessous de son ancien établissement [illegible].

[illegible]

DELCROIX, 108, rue de Chartres.

Changement de domicile.

H. CLOSTERMANN & Co.

ONT transporté leur magasin de l'encoignure Chartres et Customhouse au No 44, rue de Chartres. [illegible]

MM. L. H. DELBIEZ & J. ELLIOTT

ANNONCENT à leurs amis et connaissances qu'ils sont associés en société depuis le vingt-quatre du courant, pour ce qui concerne le traitement des animaux domestiques.

Ils se préviennent en même temps, qu'incessamment ils vont ouvrir une branche de leurs établissements vétérinaires dans chaque district de la ville.

Leur hôpital principal demeure, situé rue Perdido No 5, entre St-Charles et Carondelet.

3 oct—6m L. H. DELBIEZ & J. ELLIOTT.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA LOUISIANE

Au coin des rues Camp et Lafayette.

CETTE institution a été organisée en vertu d'une loi d'incorporation adoptée par la dernière législature de cet État et sera ouverte jeudi, 5 du courant.

La base de cette institution, est, simplement, celle d'une Banque d'Épargne. Dans le but d'offrir à tous le moyen d'accumuler leurs épargnes, il est déclaré dans la charte que le plus petit montant, même une pièce de dix cents, sera reçu en dépôt.

L'intérêt de l'argent déposé sera comme suit: Dépôts, pas moins de 60 jours ou plus de 90 jours—3 pour cent par an.

Dépôts, pas moins de trois mois et pas plus de six mois—4 pour cent par an.

Dépôts, pour plus de 6 mois—5 pour cent par an.

L'argent déposé sujet à demande sera reçu, mais il ne sera pas accordé d'intérêt.

Le vendredi, les femmes seulement déposeront leurs épargnes.

DIRECTEURS:

W. H. Garland,	James M. Forgery,
Pat. Irwin,	Jno Coleman,
Geo C. Lawrence,	Dennis Cronan,
M. I. Robertson,	Jno B Camden,
W S Bobb,	James M. Rand,

W. H. GARLAND, président.

Nlle Orléans, 2 août 1854.

ON demande un professeur d'anglais s'adresser rue Toulouse No 184.

ON demande une jeune dame, Française ou créole, pour enseigner le piano et le chant dans un pensionnat de demoiselles, à la campagne. Il est inutile de se présenter sans les meilleures références. S'adresser au bureau de l'Abeille.

UN OUVRIER FERBLANTIER parlant français et connaissant le travail de bâtiment, trouvera de l'emploi rue Douane, 65.

MAGASIN DE TAPIS. 28, RUE DE CHARTRES.

NOUS avons reçu par les derniers arrivages de l'Angleterre et du Nord, un assortiment considérable et bien choisi des articles suivants:

TAPIS—Wilton, veloutés, Bruxelles, Tapisserie, Aubusson trois plis impérial et superfin, grain supérieur et commun, Vénitiens, Chanvre, &c. &c.

TOILE CIRÉE POUR PLANCHERS—Nouveaux dessins, de différentes qualités, coupées d'après la grandeur des appartements.

Nattes, Tapis de table, stores, tapis à escaliers à dessins en laine et en toile, baguettes d'escaliers, feutres en crin. Le tout vendu au plus bas prix du marché par

A. BROUSSEAU & Co.

Deux magasins d'encoignure, en face du marché Poydras.

A LOUER.—Les deux magasins en briques, avec résidences au-dessus, situés, l'un au coin des rues Cirque et Poydras (côté Sud); l'autre au coin des rues Cirque et Poydras (côté Nord), tous les deux en face de l'extrémité inférieure du marché Poydras. Plusieurs petites maisons, derrière ces magasins, sont également à louer. S'adresser, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, à SAMUEL J. PETERS Jr., Au coin des rues Bienville et Vieille Levée.

3 oct—1m

A LOUER.

L'ÉTABLISSEMENT connu sous le nom de Café Verandah Conti, rue Conti, au-dessous de l'Hôtel. L'arrangement en sera fait à la fin du présent mois. S'adresser à l'hôtel.

3 oct—1m 3ps J. GARNIER.

Changement de domicile.

BERNARD TURPIN, encanteur, rue de la Vieille Levée No 20, a transporté son magasin et ses bureaux rue des Magasins No 47.

LIBRAIRIE DE Vve. HEBERT & Co, 149, rue de Chartres. AVIS.

NOUS avons l'honneur d'informer les personnes abonnées aux diverses publications françaises, que nous avons reçu les livraisons de mois d'août des journaux de Modes, de Littérature, &c. &c. et qu'elles peuvent se les réclamer chez les susnommées.

Vve HEBERT & Co.

POUR LA TOUSSAINT, Papier noir glacé

A VENDRE

Par RAME, par MAIN et par FEUILLES chez Vve. HEBERT & C.

LIBRAIRIE FRANÇAISE. Vve HEBERT & Cie, 149, RUE DE CHARTRES. Actualités.

REÇU par le steamer Crescent City: Brochures éditions à bon marché,

La Russie—Par Custine.
L'Orient depuis les Ruines—Clémence Robert.
Les Turcs et les Russes—Lamarche.
La Turquie et la Russie, pour suivre les opérations militaires de la guerre.
L. Danube, la mer Noire et la Baltique.
L'Orient défendu par la France, l'Angleterre et l'Autriche.
L'E bon de la guerre.
Notes—6 de brochures sont accompagnées de gravures et de CARTES.
L. Marmier, du Danube au Caucase, in 12 relié.
Petite Encyclopédie représentative, 2 vols.
[illegible]
Mémoires de Céleste Mogador, 5 vols.

EN magasin et à vendre par le soussigné—350 barriques vin rouge; 25 barils vin blanc; 25 caisses vin rouge ordinaire; 45 quarts pipes vin de vin fre et demi-pipes; 20 caisses vermouth; 50 caisses vin Tokay; 170 quarts vin de Porto; 115 paniers bouteilles vides; 15 caisses vin Lunel.

3 oct—15 CHARLES CAVAROC, 30 rue Bienville.

BEURRE DE GOSHEN—[illegible] BRUGUIÈRE & Co, 16, rue Bienville.

VANILLE—4 boîtes vanille [illegible] BRUGUIÈRE & Co.

CIGARES—72,000 cigares [illegible] BRUGUIÈRE & Co.

TABAC—[illegible] BRUGUIÈRE & Co.

A VENDRE [illegible] J. N. CURIEN, 32 rue Toulouse.

A VENDRE et à livrer par le navire Europea, attendu journellement de Marseille:—150 paniers huile d'olive, vermouth de Cadix, [illegible] J. N. CURIEN.

ATTENDU par le navire Mulhouse, du Havre et à vendre à livrer:
30 caisses absinthe C. F. Berger,
20 do do Vernin & Lecoultre,
24 do Kirsch do do
25 caisses fromage [illegible],
3 tonneaux fromage Gruyère,
[illegible]
50 paniers vin de champagne de E. Clicquot, de Reims, en grandes et demi bouteilles,
2 caisses véritables saucissons de Lyon.
A vendre par J. N. CURIEN, 32 rue Toulouse.
3 oct

AVIS. TAILLEURS ET CORDONNIERS, ATTENTION!!! Du Nouveau vous attend.

ON a besoin immédiatement de plusieurs ouvriers tailleurs et cordonniers. Il est inutile de se présenter si on n'est pas capable. S'adresser chez B. LAVIE, No 2, Nouveau Bassin.

$10 de récompense.

PARTI marron de chez Mr. J. M. Lapice, le nègre MANUEL, âgé d'environ 15 ans, taille d'environ 4 pieds et demi, corporance ordinaire, [illegible]. S'adresser à C. A. BARRIÈRE & FRÈRE, Rue de Chartres, No 30.

EN débarquement du vapeur Black Warrior—63 tonneaux beurre de Goshen [illegible] J. J. ADAMS & CO., 23, Vieille-Levée.

EN magasin—100 barils vin d'Oporto, 30 demi caisses en caisse tendre, de Tarragone, 100 barriques vin Margaux 1852. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co.

Corsets sans coutures.

3 caisses de corsets sans coutures, assortiment de qualités et de mesures. A vendre par FRED. LOISON, 24, rue de la Douane.

CHAPEAUX DE PAILLE.—Par les derniers navires arrivés du Havre: 5 caisses chapeaux de paille pour hommes, diverses sortes et numéros. 5 caisses chapeaux de paille pour dames, assortiment de genres et qualités. A vendre par FRED. LOISON, 24, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Doux Sœurs, venant de Bordeaux: 150 caisses cerises à l'eau de vie; 100 paniers anisette [illegible]; 125 caisses vins Yquem, bouchons à l'émeri à vendre par V. & A. MAIGNAN.

A. GRAHAM, Charpentier, Constructeur et Entrepreneur pour le transport des maisons,

Rue Félicité, près la rue des Magasins, Quatrième District.

IL entreprendra le transport, le nivellement et la réparation des maisons, sur la côte et dans les campagnes, sans dommage à la maçonnerie et aux conditions les plus avantageuses. L'ouvrage sera garanti. Les ordres laissés au No 20, rue du Camp, seront remplis.

MAGASIN DE QUINCAILLERIE A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre son magasin situé au No 21, rue Condé, près de la Place Jackson et de la Cathédrale. [illegible]

W. ARMSTRONG.

AUX PHARMACIENS.

A VENDRE, pour raison de santé, aux conditions les plus faciles: THE ORANGE PHARMACIE, nouvellement établie, [illegible]

A ux courtiers de coton.

LE soussigné a fait construire [illegible] WELLS & POLLARD & Co.